

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°34 du 20/09/2011

Colza

Réseau Colza 2011-2012

13 parcelles sur les 15 actuellement déclarées dans le réseau Auvergne ont fait l'objet d'observations en ce début de semaine, du 19 au 20 septembre 2011.

3 situations déclarées n'ont reçu aucun traitement de semences, les semences de 3 parcelles sont traitées Mesurol et les semences d'une parcelle ont été traitées Cruiser OSR. A ce jour, cette information est encore inconnue pour 7 situations.

Stades des Cultures

Une seule parcelle observée cette semaine n'a pas encore dépassé le stade 2 feuilles (B2), 6 (46%) sont au stade 3 feuilles (B3), et autant ont atteint le stade 4 feuilles (B4).

Pour mémoire, on considère qu'un stade est atteint quand il concerne au minimum 50% du peuplement.

Limaces

3 parcelles sur les 10 ayant fait l'objet d'une observation spécifique des morsures montrent un niveau très faible d'attaque (1% de surface).

Rappel période et seuil de risque : pour mémoire, il n'y a pas de seuil de risque, la déprédation pouvant être rapide en cas de présence sur les jeunes plantules.

Compte tenu des conditions actuelles plutôt humides, la vigilance demeure de mise pour les parcelles n'ayant pas encore dépassé le stade 3 feuilles.

Altises des crucifères ou petites altises

Elles se manifestent dans 1 seul piège sur végétation, avec 10 captures cumulées, parmi les 9 parcelles ayant fait l'objet d'un dénombrement. Les dégâts observés sont tout aussi discrets avec présence de morsures limitées sur 2 – respectivement 1 et 10 % de plantes – des 11 parcelles ayant fait l'objet d'une observation spécifique.

Rappel du seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portants des morsures, sans que la dépréciation dépasse le ¼ de la surface végétative, pour une période de risque de levée à 3 feuilles. La présence d'adultes dans les pièges sur végétation n'est qu'un indicateur d'alerte pendant la période de risque.

.../...

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis,, le CTBL et les Chambres d'Agriculture de l'Allier, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, les Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdat-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, SAS Trescarte, Agri Centre, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne, Val Limagne.coop et des agriculteurs.

Grosse Altise d'hiver

Son activité demeure modérée sur les parcelles observées : on cumule 18 captures – de 1 à 10 – dans les pièges enterrés de 5 des 9 parcelles ayant fait l'objet d'un relevé. Rappelons que la présence d'adultes dans les pièges enterrés est un indicateur d'activité des adultes.

A cette activité modérée correspond des dégâts très limités : on observe de 3 à 10 % de plantes avec morsures sur 3 des 12 parcelles ayant fait l'objet d'une observation spécifique.

Rappel de la période de risque et du seuil de nuisibilité vis-à-vis des adultes: 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans que la dépréciation dépasse le ¼ de la surface végétative, pour une période de risque allant de levée à 3 feuilles.

Tenthrede de la rave

Une présence modérée d'adultes – 1 à 2 – est notée dans 3 des 9 pièges sur végétation ayant fait l'objet d'un dénombrement. Rappelons que la présence d'adultes dans les pièges n'est qu'un indicateur d'alerte incitant à observer ensuite l'éventuelle présence de larves au niveau des plantes.

Une seule situation parmi les 11 ayant fait l'objet d'une observation spécifique voit une présence de larves intéressant 8 % des plantes, pour des dégâts concernant 5% de la surface foliaire.

Rappel de la période de risque et du seuil de nuisibilité : on considère que le seuil de nuisibilité des larves est atteint quand les prélèvements cumulent ¼ de la surface végétative. La période la plus à risque s'étend de B3 à B6.

Pucerons

Aucune manifestation repérée sur les 11 parcelles ayant fait l'objet d'observation sur ce point.

Charançon du bourgeon terminal

Une première capture a été détectée parmi les 11 parcelles du réseau ayant fait mention du relevé du piège sur végétation en place.

Mettre en place sans plus tarder, si ce n'est déjà fait, un piège jaune sur végétation, seule manière de détecter l'arrivée de cet insecte dans les cultures.

Phoma

Aucune macule repérée sur les feuilles des 7 parcelles ayant fait l'objet d'une notation sur cette maladie.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon @allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation